

**Royaume du Maroc**



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME

*Département de l'Economie,  
des Finances et de la Privatisation*

*Préparation de l'économie marocaine  
au contexte du libre - échange*



Avril 2002

**Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité de leurs auteurs. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.**

## TABLE DES MATIERES

1. Contexte de l'ouverture.....	2
1.1. Changement du contexte international.....	2
1.2. Contexte économique national .....	3
1.2.1. <i>Stabilisation du cadre macro-économique</i> .....	3
1.2.2. <i>Consolidation de l'investissement et amélioration des conditions de financement de l'économie</i> .....	5
1.2.3. <i>Allègement du poids de la dette extérieure et consolidation des réserves de change</i> .....	5
1.2.4. <i>Baisse relative de la protection tarifaire</i> .....	6
1.2.5. <i>Développement sectoriel mitigé entre 1996 et 2001</i> .....	6
1.3. Contexte social .....	7
1.3.1. <i>Légère amélioration des conditions de vie de la population</i> .....	7
1.3.2. <i>Développement de la scolarisation</i> .....	8
1.3.3. <i>Progression du chômage et extension de la pauvreté</i> .....	8
1.4. Contexte démographique .....	9
1.4.1. <i>Diagnostic</i> .....	9
1.4.2. <i>Projections</i> .....	9
2. Processus de préparation de l'ouverture.....	10
2.1. Réformes menées depuis 1996.....	10
2.1.1. <i>Promotion de l'investissement et de l'emploi</i> .....	10
2.1.2. <i>Réforme du secteur financier</i> .....	12
2.1.3. <i>Intégration à l'économie mondiale</i> .....	13
2.1.4. <i>Poursuite du désengagement de l'Etat</i> .....	14
2.1.5. <i>Modernisation de l'administration et moralisation de la vie publique</i> .....	15
2.1.6. <i>Monde rural et promotion des secteurs sociaux</i> .....	15
2.2. Conduite de politiques économiques plus réactives.....	17
3. Détermination des impacts de l'ouverture.....	18
3.1. Effets à court terme liés à l'environnement international.....	18
3.2. Effets structurels extérieurs pesant sur l'économie marocaine.....	19
3.3. Impacts de l'euro.....	19
3.3.1. <i>Impacts de l'euro sur l'Europe</i> .....	19
3.3.2. <i>Impacts de l'euro sur le Maroc</i> .....	20
3.3.3. <i>Enseignements pour la politique monétaire</i> .....	20
4. Conséquences structurelles du libre échange.....	21
4.1. Sur la croissance économique.....	21
4.2. Sur les finances publiques.....	23
4.3. Sur l'équilibre extérieur.....	24
5. Clés de succès du libre échange.....	24

Le Maroc a conclu avec l'Union Européenne en 1996 un accord d'association portant sur la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010. Cet accord créera certainement des opportunités pour notre pays en matière de modernisation du tissu industriel, de transfert de savoir-faire, de développement des investissements extérieurs et, partant, de croissance économique et de bien être. Il préconise une ouverture progressive du marché marocain aux produits de l'Union Européenne sans contrepartie pour les produits marocains qui bénéficient déjà d'un accès privilégié aux marchés européens.

La présente note se propose de situer le contexte économique international et national, en précisant les changements intervenus entre la date de signature de l'accord d'association (1996) et la deuxième année de son entrée en vigueur (2001). Elle vise également à mettre en évidence les réformes réalisées et à identifier certaines conséquences économiques conjoncturelles et structurelles du libre échange.

## 1. Contexte de l'ouverture

### 1.1. Changement du contexte international

Depuis 1996, plusieurs événements ont caractérisé l'évolution du contexte international. Il s'agit notamment :

- du démarrage du programme de l'OMC avec l'organisation de quatre conférences (Singapour en décembre 1996, Genève en décembre 1998, Seattle en novembre 1999 et Doha en novembre 2001).
- de l'accélération de la libéralisation multilatérale, marquée par la fin des préférences passées accordées par l'Europe à certains pays en développement, le démantèlement progressif de l'accord multifibres (AMF) suite à la réintégration des produits textiles dans les négociations de l'OMC et l'adhésion de la Chine à l'OMC lors de la quatrième conférence ministérielle de Doha en novembre 2001.
- de l'accélération du mouvement d'intégration européen entamé en 1993 avec d'une part, les accords de Maastricht par l'adoption du pacte de stabilité et de croissance au sommet d'Amsterdam en juillet 1997 et d'autre part, l'ouverture en 1998 des négociations sur l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est, toujours en cours, avec les pays retenus par la Commission dans le rapport « Agenda 2000 » (Estonie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Chypre).
- de l'entrée en application de l'accord d'association du Maroc avec l'Union Européenne en mars 2000 et la poursuite du parachèvement du processus euro-méditerranéen.
- de l'entrée en vigueur de l'euro fiduciaire en janvier 2002, grâce auquel l'Europe se dote d'une référence monétaire internationale.

Grâce aux réformes structurelles mises en œuvre par le passé, l'économie mondiale dispose de capacité de réaction plus importante. Ce qui est confirmé par le redémarrage rapide de l'activité économique au lendemain des crises asiatique, russe, brésilienne voire américaine.

En ce qui concerne l'Union Européenne, notre principal partenaire, le repli des pressions inflationnistes (2% en 2002 contre 2,5% en 1996) a permis au policy-mix de prendre une orientation accommodante et favorable à la croissance. Celle-ci conjuguée à la flexibilité accrue du marché du travail (développement du temps partiel et des contrats à durée déterminée, réduction du temps du travail,...) a favorisé la baisse du taux de chômage dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne de 10,8% en 1996 à 7,7% en 2001.

De plus, les pays de la zone euro continueraient à réduire leurs déficits structurels et bénéficieraient des effets de l'allègement de la charge de la dette.

## 1.2. Contexte économique national

### 1.2.1. Stabilisation du cadre macro-économique

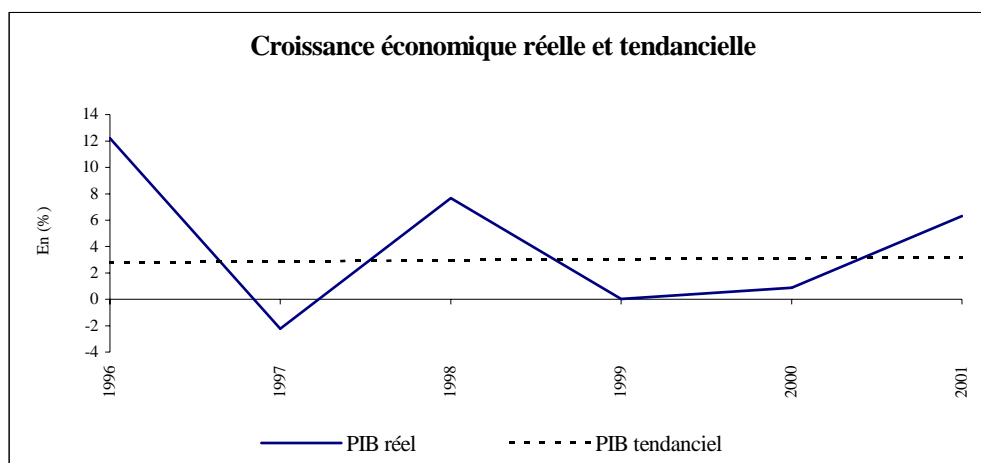
L'évolution du contexte économique national, depuis la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 1996 jusqu'en 2001, s'est caractérisée par la poursuite de la politique de stabilisation du cadre macro-économique. Le déficit budgétaire, hors privatisations, a été ramené de 3,7% du PIB en 1996-1997 à 0,8% en 1999-2000. En 2001, le déficit budgétaire s'est établi à 2,7% du PIB en liaison avec la prise en charge par l'Etat d'un certain nombre d'opérations exceptionnelles.

Selon les estimations de la Direction de la Politique Economique Générale, la balance des comptes courants devrait réaliser un excédent de 2,2% du PIB en 2001 contre 0,1 en 1996 et ce, grâce à la hausse des recettes touristiques (7,3% du PIB en 2001 contre 4,6% en 1996), au montant record généré par les transferts des Résidents Marocains à l'Etranger (9,5% du PIB en 2001 contre 5,9% en 1996) et les investissements et prêts privés étrangers (8,7% du PIB en 2001 contre 1,4% en 1996).

Grâce à une politique monétaire prudente, le taux d'inflation n'a progressé que de 0,6% en 2001 contre 3% en 1996.

Toutefois, la stabilisation du cadre macro-économique demeure fragile ainsi qu'en témoigne l'importance relative du déficit budgétaire structurel et la volatilité de la croissance, malgré les moindres répercussions de l'aléa climatique sur le PIB non agricole.

Le PIB tendanciel a stagné autour de 3% entre 1996 et 2001, et ce malgré l'importance des réformes structurelles entreprises par les pouvoirs publics pour fixer les bases d'une croissance économique forte et durable.

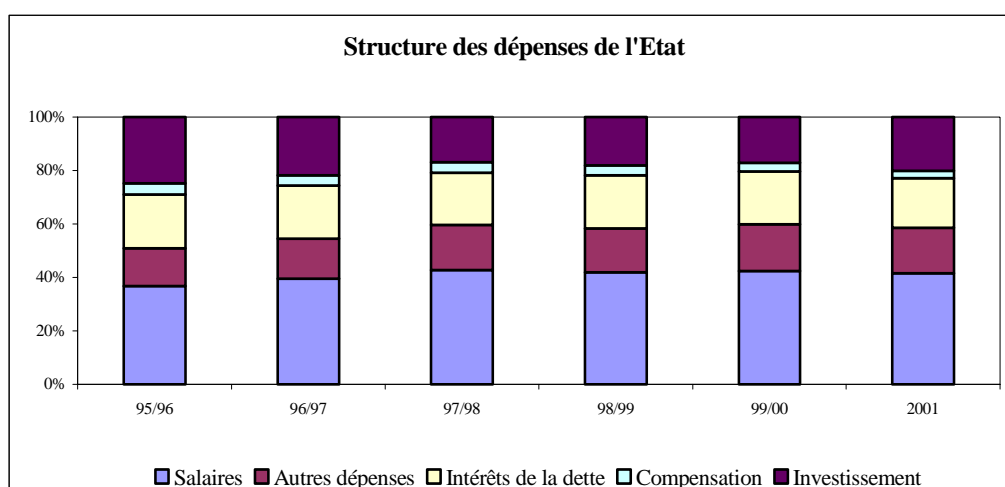


Ainsi, les marges de manœuvre au niveau budgétaire n'ont pas pu être élargies sensiblement puisque les dépenses d'investissement (hors Fond Hassan II) ne représentent pas plus de 17% de l'ensemble du budget et ce, malgré la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

Cet assainissement a porté en particulier sur la réduction du train de vie de l'Etat (réforme du parc automobile, stabilisation des crédits relatifs aux télécommunications, à l'eau et l'électricité...), la non reconduction systématique des postes libérés par les départs à la retraite, la réforme du code des douanes et des impôts indirects, la réforme du code de recouvrement des créances publiques, l'autorisation des différents ministères de percevoir des rémunérations pour services rendus, la poursuite de la gestion active de la dette extérieure et la mise en place d'une stratégie de gestion de la dette intérieure.

De plus, la réduction de l'impasse budgétaire entre 1996 et 2001, ayant reposé principalement sur des recettes exceptionnelles<sup>1</sup> (privatisations et mise à niveau contractuelle), n'a pas permis de baisser le déficit budgétaire structurel. Malgré la baisse du poids des intérêts de la dette publique (16,2% des recettes ordinaires en 2001 contre 24,2% en 1996), le déficit structurel demeure relativement élevé (4% du PIB en 2001) en raison :

- de l'importance des dépenses du personnel (12,7% du PIB en 2001 contre 10,5% en 1996).
- de la faible élasticité des recettes fiscales à la conjoncture économique en raison de l'étroitesse relative de la base imposable.



Par ailleurs, la libéralisation de l'économie marocaine n'a pas encore donné tous les résultats escomptés. Depuis 1996, le taux d'ouverture de l'économie marocaine n'a que modérément progressé, passant de 54% du PIB à près de 59% du PIB en 2001. Cette situation résulte essentiellement de la décélération du rythme de croissance des exportations marocaines entre 1997 et 2001 eu égard à la concurrence vive rencontrée sur les marchés internationaux.

<sup>1</sup> Ces recettes exceptionnelles ont néanmoins un caractère structurant puisqu'une partie des recettes de privatisation est destinée à alimenter le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui a tendance à exercer un effet de levier sur l'investissement privé.

## 1.2.2. Consolidation de l'investissement et amélioration des conditions de financement de l'économie

La période 1996-2001 a été marquée par une nette consolidation de l'investissement. Le taux d'investissement est passé de 19,4% à près de 23% du PIB entre 1996 et 2001, sous l'effet essentiellement de la mise à niveau du système productif national, du développement des infrastructures et des programmes d'investissement de l'Etat et ceux financés par le Fonds Hassan II.

L'épargne nationale s'est également renforcée pour atteindre près de 25,7% du revenu national brut disponible en 2001 contre 18,9% en 1996. Cette évolution est imputable à l'amélioration de l'épargne publique de 2,7 points du PIB en rapport en partie avec l'ouverture du capital de Maroc Télécom.

Entre 1996 et 2001, les conditions de financement de l'économie se sont améliorées. La maîtrise des besoins de financement du Trésor, conjuguée à la baisse de l'inflation, a permis à Bank Al Maghrib de réduire à plusieurs reprises ses taux d'intérêt directeurs. La dernière, de 50 points de base, a eu lieu en mars 2002. Les taux d'intérêts sur les appels d'offres à 7 jours ont ainsi été ramenés à 3,75% et ceux à 5 jours à 4,75%.

L'Etat a procédé, par ailleurs, à une réduction substantielle des arriérés de paiements de 3,2% du PIB à 1,3% du PIB entre 1997 et 2001. Par cette opération, il a contribué à alléger la pression sur la trésorerie des entreprises.

De plus, la réforme du financement du Trésor a permis à ce dernier de se financer actuellement dans les conditions du marché. La part des adjudications dans l'encours de la dette intérieure du Trésor est passée de 24% en 1995 à 82% en 2001.

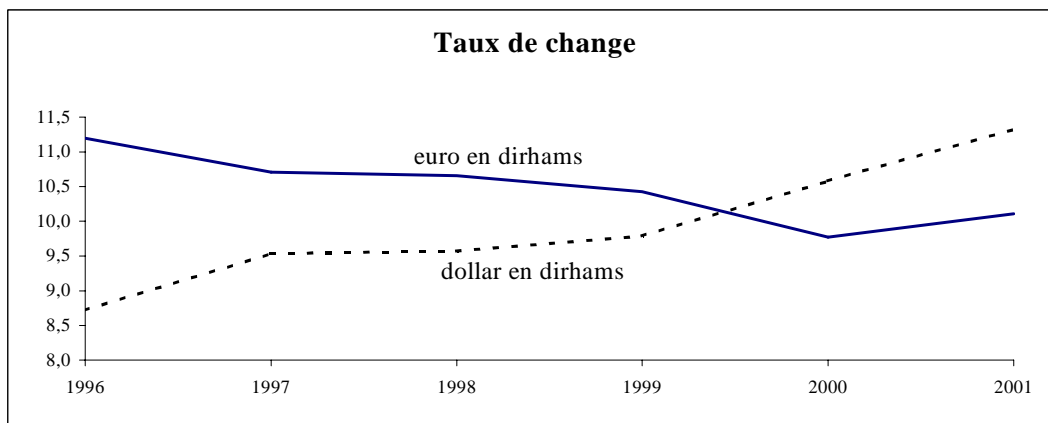
Outre la modernisation de la Bourse des Valeurs de Casablanca, les pouvoirs publics ont mis en place des lignes de capitaux à risque et de fonds de garantie afin de permettre aux entreprises de renforcer leurs fonds propres et d'accéder aux crédits bancaires dans de meilleures conditions. Ce dispositif en faveur de la mise à niveau de l'entreprise et du développement de la petite et moyenne entreprise n'a toutefois pas été pleinement utilisé.

## 1.2.3. Allègement du poids de la dette extérieure et consolidation des réserves de change

L'encours de la dette extérieure directe du Trésor en pourcentage du PIB a été ramené de 41% en 1996 à 28,3% en 2001. Ce résultat a été obtenu en partie grâce au paiement par anticipation d'une partie de la dette onéreuse et à la conversion de la dette publique extérieure en investissements privés. Toutefois, la tendance baissière de la dette extérieure s'est accompagnée d'une aggravation de la dette intérieure. L'encours de cette dette a évolué de 34,6 % du PIB en 1996 à 46% en 2001, sans pour autant exercer de pression sur les taux d'intérêt domestiques.

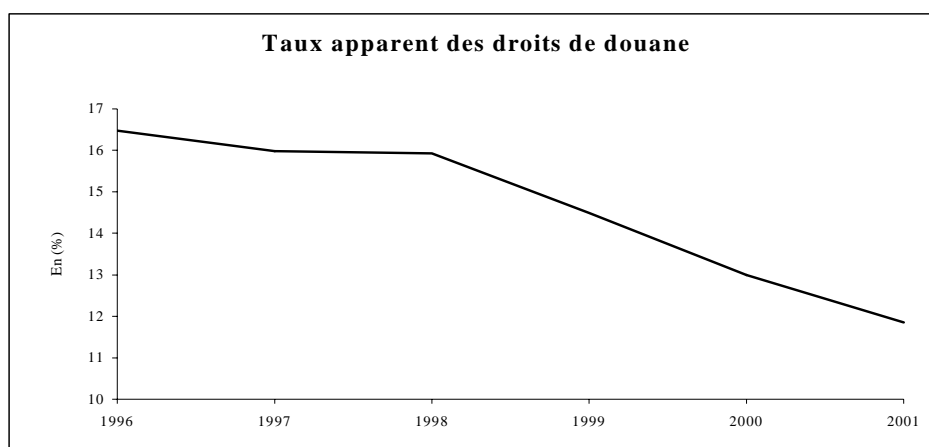
La situation excédentaire de la balance des paiements courants, conjuguée à la consolidation des investissements et prêts privés étrangers qui sont passés, en proportion du PIB, de 1,4% en 1996 à 8,7% en 2001 (dont 6,2% du PIB au titre de l'encaissement de la recette relative à l'ouverture du capital de Maroc Télécom), a permis une forte reconstitution des réserves de change. Le stock des avoirs extérieurs représente plus de 9 mois d'importations de biens et services en 2001 contre 4,6 mois seulement en 1996.

Cette consolidation des réserves de change s'est inscrite dans un contexte pourtant marqué par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar de 38% entre 1996 et 2000. L'appréciation, par rapport à 1996, du taux de change effectif réel du dirham a atteint, 7,4% en 2000 avant de passer à 0,8% à fin septembre 2001 suite au réajustement du panier de cotation du dirham.



#### 1.2.4 Baisse relative de la protection tarifaire

Le taux de protection tarifaire a diminué compte tenu des mesures mises en œuvre en vue d'encourager l'investissement. L'évolution du taux apparent des droits de douanes fait ressortir une tendance baissière allant de 16% en 1996 à 12% en 2001.



Les droits de douanes ont représenté 16% des recettes fiscales en 2001 contre 18,3% en 1996. En % du PIB, les droits de douanes ont été de l'ordre de 3,3% en 2001 contre 3,6% en 1996.

#### 1.2.5. Développement industriel mitigé entre 1996 et 2000<sup>2</sup>

Le secteur du matériel électrique et électronique est en nette progression : le taux de croissance de l'emploi permanent a augmenté de 6,8% l'an en moyenne entre 1996 et 2000. Pour la même période, ce secteur a enregistré une amélioration annuelle de 2,2% du nombre d'établissements, de 9,4% de la valeur ajoutée, de 20,7% des exportations et de 2,1% des investissements.

<sup>2</sup> Les progressions calculées dans ce paragraphe concernent des valeurs en dirhams courants.

Les investissements dans le secteur de l'agro-industrie ont progressé de 3,6% l'an entre 1996 et 2000. Les rythmes annuels de croissance de la valeur ajoutée et des exportations se sont établis respectivement à 4,7% et 6,2% pour la période considérée. L'emploi permanent s'est renforcé de 1,1% contre une moyenne du secteur industriel de 2,3% l'an.

L'industrie du textile et du cuir a connu une progression annuelle, entre 1996 et 2000, de 2,3% de la valeur ajoutée, de 8% des investissements et de 3,2% des effectifs permanents employés. Cependant, les exportations et le nombre d'établissements ont baissé respectivement de 5% et de 0,5% l'an sur la même période. La forte baisse de l'euro et la concurrence des pays asiatiques ont été à l'origine du repli des exportations en 2000.

Pour le secteur de la chimie et de la parachimie, le rythme annuel de croissance, pour la période 1996-2000, s'est situé à 2,9% pour le nombre d'établissements, à 4,8% pour la valeur ajoutée, à 1,1% pour les exportations et à 6,6% pour les investissements.

L'industrie mécanique et métallurgie a connu une progression annuelle, entre 1996 et 2000, de 13,6% des exportations et de 5,6% de la valeur ajoutée. Les investissements se sont également accrus de 16,8% l'an sur la même période, ce qui a engendré une augmentation de 1,4% l'an des effectifs permanents employés.

Par ailleurs, l'analyse de la structure du commerce extérieur fait ressortir les conclusions suivantes.

- Compétitivité insuffisante de l'économie nationale entre 1996 et 2001 (ralentissement du rythme d'accroissement des exportations, concentration sur un nombre limité de produits, forte spécialisation dans des secteurs peu dynamiques du commerce mondial,...). L'ajustement monétaire d'avril 2001 aurait pu améliorer la compétitivité du Maroc s'il n'y avait pas un ralentissement de la demande internationale en 2001.
- Forte dépendance commerciale vis-à-vis de l'Union Européenne de sorte que le Maroc n'a nullement tiré profit de l'expansion économique américaine des années 90.
- Renforcement de la pression concurrentielle exercée en Europe sur les exportations marocaines, notamment celle d'Asie du Sud Est et des PECO pour le textile et celle d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal, Italie) pour l'agroalimentaire.

Ainsi, pour développer l'emploi, il est primordial de renforcer la compétitivité industrielle et d'accorder une attention privilégiée à la promotion du secteur des services qui joue de surcroît un rôle essentiel dans l'amélioration de la performance des autres secteurs et de l'économie dans son ensemble.

### 1.3. Contexte social

#### 1.3.1. A mélioration des conditions de vie de la population

Les progrès réalisés depuis 1996 ont concerné par exemple :

- l'amélioration, grâce au Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG), du taux d'accès de la population à l'électricité de 22% en 1996 à 47% en mai 2001.
- l'augmentation de la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable de 14% en 1995 à 47,7% en 2001.

- l'amélioration de l'encadrement sanitaire de 2857 habitants par médecin en 1996 à 2309 en 2000.
- l'augmentation de l'espérance de vie de 66,8 ans à 67,5 ans pour les hommes et de 70,3 ans à 71,5 ans pour les femmes entre 1996 et 2000.

Cependant, selon les données des enquêtes du niveau de vie des ménages, la couverture médico-sanitaire n'a pas beaucoup évolué depuis 1991, passant de 12,8% à 13,5% en 1998 au niveau national (3,8% en milieu rural et 21,8% en milieu urbain). Elle est assurée à 55% par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et 35% par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

### 1.3.2. Développement de la scolarisation

Le taux net de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental s'est situé à 85% en 2000/2001 au niveau national pour les enfants de 7 à 12 ans contre 67,5% en 1996. L'amélioration la plus sensible est celle du taux de scolarisation des filles rurales qui a enregistré un accroissement de 41,7% à 70,4%. La proportion de filles a également augmenté au niveau de l'enseignement secondaire et technique où elle a atteint 46% en 2000-2001.

Cependant, de fortes disparités persistent selon le milieu de résidence : en 2000/2001, les taux de scolarisation étaient de 93,2% en milieu urbain et de 76,7% en milieu rural.

En ce qui concerne le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, il est passé de 51% en 1996 à 48,3% en 1998. Toutefois, de fortes disparités demeurent entre hommes et femmes (61,9% contre 38,1%) et entre le milieu urbain et le milieu rural (66,9% contre 33,7%).

### 1.3.3. Progression du chômage et extension de la pauvreté

Le ralentissement de la croissance économique, en relation avec la fréquence élevée des sécheresses, n'a pas permis de faire face à l'évolution accélérée de la population active conséquence de la forte natalité d'il y a vingt ans. Le taux de chômage de la population active de plus de 15 ans a augmenté de 18,1% en 1996 à 19,9% en 2001 en milieu urbain.

Le chômage urbain touche particulièrement les jeunes (15 - 24 ans) et les femmes dont les taux sont passés respectivement de 32% à 35,5% et de 23,6% à 24,7% entre 1996 et 2001.

La montée du chômage en milieu urbain et les pertes d'emplois en milieu rural dues à l'aléa climatique ont eu des répercussions sur le niveau de la pauvreté. Après la baisse enregistrée en 1990/91, le volume et le taux de pauvreté ont augmenté en 1998/99 pour atteindre respectivement 5,3 millions et 19% de la population totale. Cette évolution est à nuancer toutefois par le fait que l'enquête de 1990/91 coïncidait avec une bonne année agricole et que le concept de la pauvreté a changé avec le temps.

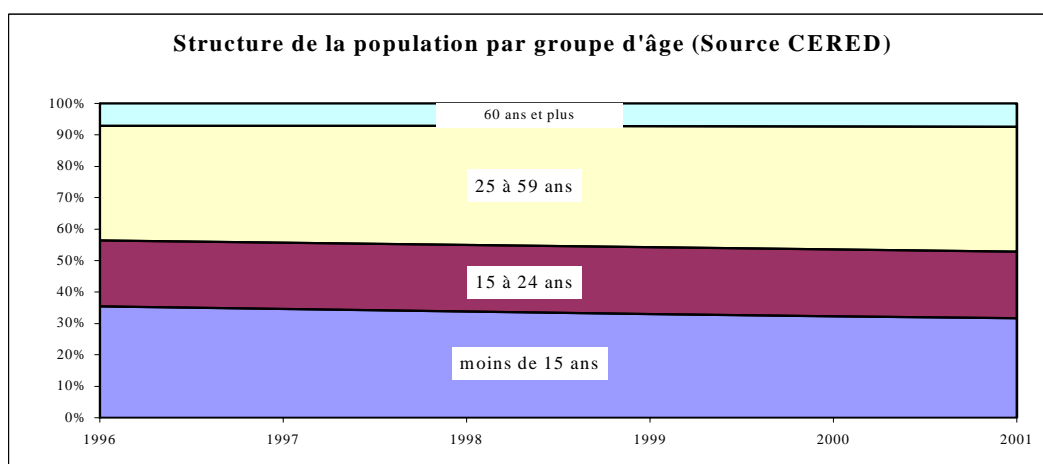
La pauvreté est plus accentuée en milieu rural où elle touche 27,2% de la population qu'en milieu urbain qui compte 12% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Elle touche principalement les enfants de moins de 15 ans (44,2% de la population pauvre), les ménages nombreux et ceux dont le chef est sans niveau de scolarisation.

## 1.4 Contexte démographique

### 1.4.1 Diagnostic

La croissance démographique a ralenti de 1,71% en 1996 à 1,63% en 1999. Par contre, le pyramide des âges de la population marocaine a connu des mutations structurelles importantes :

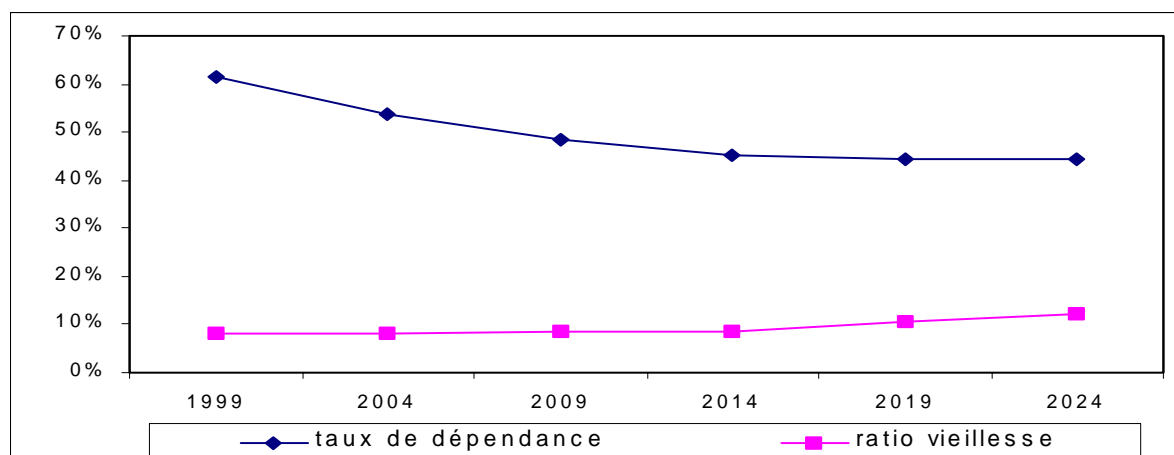
- Accroissement de la part de la population active (15-60 ans) de 57,4% de la population totale en 1996 à 61% en 2001.
- Baisse de la tranche d'âge 0-14 ans à 31,6% de la population totale en 2001 contre 35,4% en 1996.



### 1.4.2 Projections

L'accord d'association avec l'Europe intervient dans un contexte où le Maroc est en phase de transition démographique avec l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. Cela se traduira, selon le CERED, par l'augmentation relative de la part des actifs (15-59 ans) jusqu'en 2034 et par la diminution du taux de dépendance (inactifs/actifs) de 61,5% en 1999 à 45,1% en 2014 malgré une hausse du ratio vieillesse de 8,08% en 1999 à 8,71% en 2014.

Evolution du taux de dépendance et du ratio vieillesse entre 1999 et 2024



Le Maroc devra bénéficier de ce dividende démographique pour généraliser la couverture médico-sociale de sa population en donnant la priorité aux économiquement faibles (mise en place du Régime d'Assistance Médicale), pour rétablir la viabilité à long terme des régimes de retraite et pour engager les réformes nécessaires dans le domaine de l'emploi. Outre la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences, une meilleure organisation et une gestion plus efficace de l'emploi sont nécessaires à travers notamment l'adoption et la mise en œuvre du code du travail.

La progression rapide de la demande d'emploi par rapport à la population totale rend primordiale la création des conditions d'une croissance économique forte et durable. Celle-ci nécessite de relever le niveau du taux d'investissement avec une contribution croissante du secteur privé et une amélioration sensible de la productivité du capital et du travail.

La croissance économique dans un contexte d'insertion à l'économie mondiale requiert une lutte systématique contre l'analphabétisme et une amélioration conséquente des taux de scolarisation par la mise en œuvre des dispositions de la charte de l'éducation et de la formation. Cette charte, opérationnelle depuis 2000/2001, devrait permettre la généralisation d'une école de qualité et l'amélioration de l'aspect organisationnel et administratif du système éducatif national. Elle devrait également contribuer à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base dans les campagnes et à atténuer les écarts entre le milieu urbain et rural et entre les sexes.

## 2. Processus de préparation de l'ouverture

### 2.1 Réformes menées depuis 1996

Depuis 1996, le Maroc est devenu un véritable chantier de réformes. Plusieurs actions et réformes à caractère structurel ont été entreprises par les pouvoirs publics en vue d'inscrire le pays dans un sentier de croissance forte et durable. Ces réformes ont porté sur la modernisation de l'administration publique, la promotion des investissements et de l'emploi, la dynamisation du secteur financier, l'intégration du Maroc à l'économie mondiale et le développement des secteurs sociaux.

#### 2.1.1. Promotion de l'investissement et de l'emploi

Pour promouvoir les investissements et l'emploi, les mesures suivantes ont été prises.

Au niveau institutionnel, il s'agit de :

- la mise en place d'un comité interministériel auprès du Premier Ministre chargé de d'agréer les conventions liant l'Etat à des investisseurs d'envergure et mettre en œuvre toute mesure à même d'améliorer l'environnement des investissements.
- la création de l'Agence Nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie en vue de pallier aux entraves à l'investissement qui ont trait au foncier.
- le lancement des programmes d'action dans le cadre du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social créé en 2000 et transformé en agence fin 2001, en vue d'impulser la relance de certains secteurs clés de l'économie (le tourisme, l'infrastructure autoroutière, l'habitat, le BTP, les technologies de l'information...).
- l'institution et l'alimentation en dotations budgétaires du fonds de promotion des investissements dans le but de financer les conventions avec l'Etat.

- la mise en place en cours, des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) en vue d'asseoir les fondements de la gestion déconcentrée de l'investissement.

Au niveau législatif, il s'agit de :

- l'amélioration de l'environnement et du droit des affaires avec l'adoption du code du commerce et des lois sur les différentes formes de sociétés, la promulgation de la loi sur les groupements d'intérêt économique et de la loi sur la concurrence et la liberté des prix.
- l'encouragement de la créativité par l'adoption de textes de loi sur la protection de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle et sur la création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et intellectuelle en 2000.
- l'adoption de la charte relative à la PME/PMI.
- l'adoption de la loi portant code des juridictions financières et l'examen en cours, au Parlement, du projet de code du travail.

Afin de mettre les sources de financement nécessaire à la disposition des investisseurs potentiels, les pouvoirs publics ont procédé à la mise en place d'un certain nombre de lignes de crédits nationales et étrangères et des fonds de garantie destinés au financement de l'investissement et à la mise à niveau des PME/PMI.

Au niveau fiscal, les dernières Lois de Finances ont permis :

- l'octroi d'avantages douaniers et fiscaux aux programmes d'investissement dont le montant dépasse 200 millions de dirhams.
- la réduction du taux de l'IS de 10 à 8,75%, en faveur des entreprises installées en zones franches après les cinq premières années d'exploitation au cours desquelles elles bénéficient d'une exonération totale de l'IS, de l'IGR et de la TVA des prestations de services, des travaux de construction ou de montage destinés à ces zones franches.
- la suppression de la participation à la solidarité nationale appliquée aux entreprises et la limitation du plafond de la valeur locative pour le calcul de la patente à 50 millions de dirhams en vue d'encourager l'investissement d'extension et la création d'activités nouvelles.
- le relèvement de 2 % à 20 % du bénéfice fiscal avant impôt du plafond de la provision pour investissement susceptible d'être employée pour les opérations de recherche et développement ou de restructuration.

Au niveau sectoriel, le Gouvernement a entrepris des mesures en vue d'encourager certains secteurs porteurs de l'économie. Il s'agit en particulier de :

- l'exonération de 50% au titre de l'IS et de l'IGR durant 5 ans des entreprises implantées dans les régions visées par décret.
- le lancement de la construction de nouvelles zones industrielles, de complexes comportant des locaux professionnels pour les micro-entreprises et les entreprises à forte valeur ajoutée et l'instauration de zones franches.
- la conclusion en 2001, entre l'Etat et les professionnels, d'un contrat-programme relatif au tourisme, la mise en œuvre des accords d'application et l'organisation des deuxièmes assises du Tourisme en janvier 2002.

- l'exonération des entreprises hôtelières nouvellement créées de l'IS ou de l'IGR sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises et ce pendant une période de 5 ans et l'application d'une réduction de 50% au-delà.
- la réduction de la TVA de 20% à 10% en faveur de la restauration, réduction des droits d'enregistrement de 10% à 5% sur les cessions des fonds de commerce du secteur touristique et limitation de la valeur locative servant au calcul de la patente à 50 millions de dirhams au profit des sociétés de service du secteur.
- la révision du code des hydrocarbures en vue d'encourager les investissements dans le domaine de la recherche et de l'exploitation pétrolières.
- la réduction, jusqu'à présent, de 17% des prix de l'électricité industrielle (devant atteindre 20% en 2003) et la baisse de la TIC sur les combustibles servant à la production de l'électricité.
- l'exonération, des principaux impôts droits et taxes, des promoteurs immobiliers qui s'engagent, dans le cadre de conventions à conclure avec l'Etat, à réaliser un programme de 3.500 logements à caractère social sur une période inférieure ou égale à 5 ans.
- l'exonération de la TVA, avec droit à déduction, du transport international et des prestations de service y afférentes et l'extension de la déduction de la TVA sur le gasoil aux entreprises qui assurent leur propre transport.
- la reconduction de l'exonération du secteur agricole de l'IS et de l'IGR jusqu'en 2010.

Parallèlement à ces mesures, des actions directes en faveur de l'emploi ont été entreprises dont les principales concernent la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et le lancement des programmes action-emploi, auto-emploi et formation-insertion.

## 2.1.2 Réforme du secteur financier

Les pouvoirs publics ont procédé à l'accélération des réformes dans le secteur financier en vue de mobiliser davantage l'épargne, d'assouplir les conditions de financement des entreprises et de diversifier leurs sources de financement. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises :

- l'institution d'un marché de change afin d'améliorer à terme les conditions de financement de l'économie, de développer les mécanismes de couverture des risques de change et de promouvoir l'émergence d'un marché monétaire interne en devises.
- la suppression du plancher d'effets publics en vue de libérer davantage de ressources au profit des entreprises et à alléger les tensions qui pèsent sur les taux d'intérêt.
- la libéralisation des taux d'intérêt et la baisse tendancielle du taux maximum des intérêts conventionnels pratiqué par les établissements de crédits à la consommation à moins de 15,5%.
- l'assouplissement du cadre prudentiel par le relèvement du coefficient de division des risques de 10 à 20% en vue d'encourager les banques à accroître leurs engagements vis à vis des entreprises notamment les PME.
- l'adoption de la réforme du Crédit Populaire du Maroc en 1999 et l'examen en cours au Parlement du projet de loi portant réforme de la CNCA.

- la mise en place d'un plan de restructuration financière du CIH et l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'un montant de 1 milliards de dirhams.
- la préparation en cours d'un projet de révision de la loi bancaire qui projette notamment une plus grande indépendance de la banque centrale en matière de politique monétaire.

Au niveau de la Bourse, il s'agit de :

- la modernisation et la sécurisation du marché boursier à travers la création d'un dépositaire central des titres et l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs. Par ailleurs, l'amendement de la loi relative aux OPCVM a été étudié en vue d'introduire notamment, la catégorie monétaire.
- la mise en œuvre d'un plan pour la dynamisation de la bourse qui comporte notamment la création de nouveaux compartiments pour les PME, les entreprises à forte valeur ajoutée et les entreprises d'infrastructure et l'adoption du système de règlement-livraison simultané. Le plan prévoit également le renforcement de l'autorité du CDVM en matière de supervision, de contrôle et de sanction.
- l'adoption de la loi sur les créances hypothécaires conçue pour drainer et orienter l'épargne vers le financement des investissements notamment dans le domaine du logement.
- l'abattement de 25% de l'IS pendant 3 ans en faveur des entreprises qui s'introduisent en bourse entre le premier janvier 2001 et le 31 décembre 2003 et de 50% en cas d'introduction accompagnée d'une augmentation du capital à condition que les entreprises en question restent en cotation pendant une durée minimale de dix ans.
- l'abattement de 50% sur les plus-values de cession d'action en faveur des investisseurs institutionnels et l'exonération des personnes physiques de l'IGR au titre des profits de cessions des actions.

Au niveau du secteur des assurances et des régimes de retraite, il a été procédé à :

- l'adoption en Conseil des Ministres du projet de loi sur les assurances, la liquidation de 5 compagnie d'assurances en vue d'assainir le secteur et la signature d'une convention entre le Ministère de l'Economie et des Finances et les compagnies d'assurance en vue de libéraliser progressivement les tarifs d'assurances.
- la réforme des régimes de retraite avec le démarrage des études actuarielles, le lancement des audits financiers et comptables pour les quatre régimes de base (la CMR, la CNSS, le RCAR et la CIMR) et la réorganisation de la CMR.

### 2.1.3 Intégration du Maroc à l'économie mondiale

Pour intégrer l'économie marocaine à l'économie mondiale et l'arrimer à l'Union Européenne conformément à l'accord d'association conclu en 1996 et mis en œuvre en 2000, les pouvoirs publics ont entrepris les actions suivantes :

- la mise en œuvre de la valeur du GATT et la réduction des quotités des droits de douanes de 13 à 6 dans le but de simplifier les formalités douanières et de les aligner sur les standards internationaux.

- la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur avec la réforme du code des douanes et des impôts indirects et avec la signature de la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, telle que révisée en juin 1999. Bien que cette convention ne soit pas encore entrée en vigueur sur le plan international, plusieurs des dispositions qui y sont prévues ont été intégrées dans le code des douanes.
- la libéralisation du commerce des céréales, du sucre et des huiles et la modification de la loi relative au commerce des hydrocarbures et à leur distribution.
- la signature d'un accord de libre échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) en 1998, entré en vigueur en 2000. Cet accord couvre les produits industriels, les produits agricoles transformés, ainsi que les produits de la pêche. Les termes de l'accord Maroc-AELE s'inspirent de ceux figurant dans l'accord d'association avec l'Union Européenne.
- la signature de la déclaration instituant la création de la zone de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens le 8 mai 2001 à Agadir par la Jordanie, l'Egypte, la Tunisie et le Maroc.
- la conclusion d'accords commerciaux avec plusieurs pays arabes et africains (Sénégal, Arabie Saoudite, Irak, Mauritanie, Guinée, Tchad, Libye, Algérie,...).
- le réaménagement du panier de devises servant à la cotation du dirham en renforçant le coefficient de pondération de l'euro. Par cette mesure, les pouvoirs publics marquent leur volonté d'assurer un meilleur ancrage de l'économie nationale à l'Union Européenne.

#### 2.1.4. Poursuite du désengagement de l'Etat

L'action des pouvoirs publics s'est également caractérisée depuis 1996 par la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs productifs. C'est ainsi qu'il a été procédé à :

- la révision de la loi sur la privatisation de manière à en faire un instrument de politique économique qui fixe les règles de transparence, de régularité et d'équité devant caractériser le processus de privatisation.
- la privatisation de la SAMIR, la privatisation partielle de la SONASID et de FERTIMA et le transfert par voie d'attribution directe ou par appels d'offre de certaines sociétés et hôtels où l'Etat détenait une part du capital.
- l'extension du domaine d'intervention du secteur privé avec l'attribution de concessions des services publics dans les domaines de la production d'électricité, la distribution de l'eau et de l'électricité et la construction et/ou l'exploitation des infrastructures autoroutières et des zones industrielles.
- la libéralisation du secteur des télécommunications, la création de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, l'attribution de la deuxième licence GSM et l'ouverture du capital de MarocTélécom au secteur privé à hauteur de 35%.
- la libéralisation du secteur de transport routier de marchandises, la préparation de la réforme institutionnelle du secteur du transport ferroviaire et le lancement de l'étude sur la libéralisation du secteur des tabacs.

- le lancement du processus de transformation des établissements publics à caractère industriel et commercial en sociétés anonymes en vue de leur privatisation ultérieurement.

### 2.1.5 Modernisation de l'administration et moralisation de la vie publique

Les pouvoirs publics ont engagé le processus de modernisation et de moralisation de l'administration publique à travers un certain nombre de réformes, dont on peut citer :

- la réorganisation et la délimitation des compétences de plusieurs ministères.
- l'élaboration du pacte de bonne gestion et le lancement de l'étude relative à la réforme de l'administration publique.
- la mise en œuvre du plan de modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances et sa réorganisation avec la création de deux nouvelles directions: la Direction de la Politique Economique Générale et la Direction des Investissements Extérieurs.
- l'adoption du code des marchés publics renforçant la transparence au niveau de la passation des marchés de l'Etat et précisant certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
- la décision de créer Diwan Almadhalim qui est une institution médiatrice chargée de régler les différends qui opposent les particuliers à l'Etat.
- l'institution d'une commission nationale pour la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption.
- L'adoption en Conseil du Gouvernement du projet de texte relatif au contrôle financier de l'Etat sur les établissements publics et les sociétés concessionnaires et la révision en cours des textes relatifs au contrôle des dépenses de l'Etat.
- la préparation en cours d'un projet de révision de la loi relative à la déclaration du patrimoine.

Dans le but d'asseoir les bases de l'Etat de droit, il a été procédé à :

- la révision du code pénal qui apporte, entre autres dispositions, des clarifications concernant le caractère pénal des délits de fraude fiscale et d'organisation d'insolvabilité.
- l'adoption du code de la presse et du code des libertés publiques.
- l'adoption en Conseil des Ministres du nouveau projet de charte communale et du projet de code de procédure pénale qui apporte de nouvelles dispositions garantissant la présomption d'innocence.

### 2.1.6 Monde rural et promotion des secteurs sociaux

Afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir le monde rural, les Pouvoirs Publics ont réalisé un certain nombre d'actions.

- la création de l'Agence de Développement Social dont l'objectif principal est d'atténuer le déficit social et d'améliorer la situation des couches sociales défavorisées en partenariat avec les secteurs associatif et privé.

- la poursuite de la réalisation des programmes de développement des infrastructures de base au profit du monde rural et la mise en place d'un programme spécial de lutte contre les effets de la sécheresse.
- l'institution du micro-crédit afin de permettre à des personnes économiquement faibles de développer leurs propres activités de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique et la mise en place prochaine du Conseil consultatif du micro-crédit et du Comité de supervision.

Concernant l'amélioration de la couverture sociale, plusieurs mesures ont été entreprises dont notamment :

- l'adoption en Conseil du Gouvernement d'un projet de loi sur l'assurance maladie obligatoire (AMO) couvrant progressivement toutes les personnes solvables.
- l'adoption en Conseil du Gouvernement d'un projet de loi relatif au régime d'assistance médicale (RAMED) donnant accès à un panier de soins de base dans le service public.
- l'instauration du caractère obligatoire de l'affiliation à un régime mutualiste pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales et le lancement de la réforme de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- l'augmentation du niveau minimum des allocations de vieillesse versées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à 600 dhs.
- la généralisation des régimes de retraite en vigueur au profit des personnes parties en retraite avant 1990 et 1997 ( dans le cadre de la Loi de Finances 2002).
- l'adoption de la loi relative au dédommagements attribués aux victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.
- l'exonération des services et prestations médicales de la TVA à compter du premier janvier 2001.

Le secteur du logement social a bénéficié d'une attention particulière de la part de l'Etat. Plusieurs mesures ont été prises pour encourager ce secteur parmi lesquelles :

- l'exonération des promoteurs immobiliers qui s'engagent, dans le cadre de conventions à conclure avec l'Etat, à réaliser un programme de 3500 logements à caractère social sur une période inférieure ou égale à 5 ans des principaux impôts, droits et taxes.
- l'engagement du Gouvernement à consacrer 2% du budget d'investissement à l'accès des fonctionnaires à bas revenu au logement social.

Dans le but de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, les pouvoirs publics ont entrepris :

- la prise en charge, à travers la caisse de compensation, des augmentations des cours du pétrole sur les marchés internationaux en 2000 et 2001 et la poursuite des subventions accordées par l'Etat aux produits de première nécessité.
- le relèvement du seuil non imposable de 18000 DH à 20000 DH en matière d'IGR avec alignement sur ce montant du revenu global annuel maximum dont peut disposer chaque enfant à charge du contribuable, pour ouvrir droit à déduction.

L'instauration du dialogue social a été couronnée par la signature de « l'accord du 19 muharram » qui a permis :

- la généralisation de la promotion hors quota à l'ensemble des administrations et la titularisation du personnel temporaire.
- la revalorisation du salaire minimum de 10% et le relèvement des allocations familiales.
- la valorisation du statut de la magistrature, des statuts des corps des enseignants-chercheurs en médecine, en pharmacie et en chirurgie dentaire, des statuts des médecins et des chirurgiens dentistes, du statut du personnel médical et paramédical, du statut des ingénieurs...

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, les pouvoirs publics ont mis en œuvre la charte nationale de l'enseignement et de la formation. Des textes de loi ont été adoptés concernant notamment l'enseignement obligatoire, l'enseignement préscolaire, l'enseignement privé, l'apprentissage, l'institution des académies régionales d'éducation et de formation, la réforme de l'enseignement supérieur et les groupements d'intérêt général.

## 2.2 Vers la conduite de politiques économiques plus réactives

En plus de la stabilisation du cadre macro-économique qui est une préoccupation permanente de la politique économique, celle-ci s'appuie depuis deux ans sur la dynamisation de l'investissement public dans le cadre du Fonds Hassan II pour le développement économique et social et sur une contractualisation des rapports entre l'Etat et le secteur privé.

Parallèlement à l'accompagnement du secteur privé, la politique économique est en train d'évoluer :

- sur le plan budgétaire, vers la globalisation des crédits, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le ciblage des investissements en fonction de leurs impacts sur l'économie.
- du côté monétaire, vers une plus grande autonomie de la Banque Centrale vis à vis du Ministère de l'Economie et des Finances et vers le désengagement de cette institution du capital des établissements financiers qu'elle contrôle.
- sur le plan des échanges, vers une pondération appropriée de l'euro au niveau du panier de cotation du dirham.

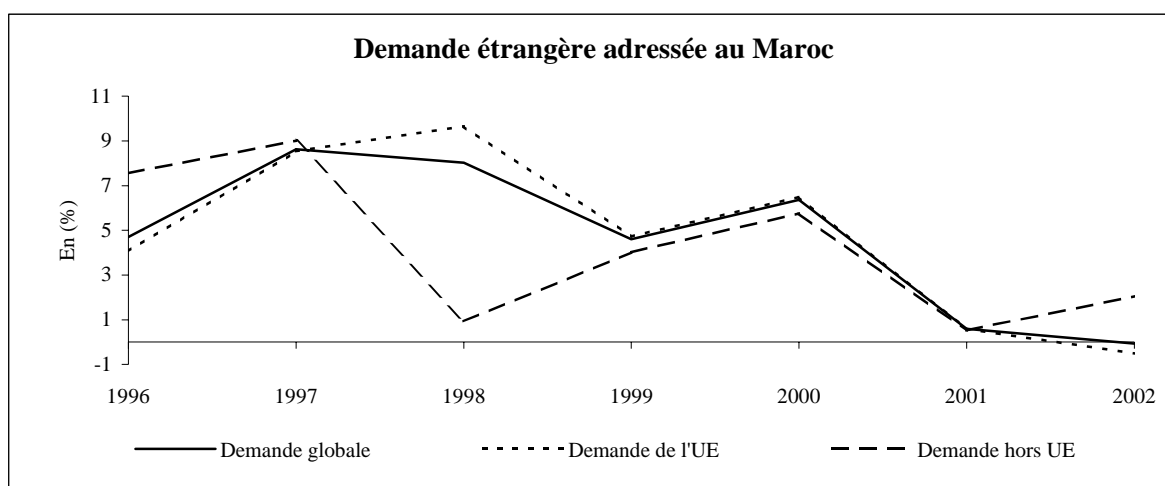
L'insertion du Maroc dans l'économie mondiale lui impose la conduite de politiques économiques réactives tenant compte de l'évolution de l'environnement économique national et international. Elle exige également de notre pays la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de promotion des exportations basée sur les mesures suivantes :

- la réforme du cadre institutionnel à travers la mise en place de l'Agence Nationale de Promotion Économique.
- la diversification des marchés et une plus grande ouverture aux échanges internationaux grâce à l'établissement de liens étroits avec les pôles d'entraînement de la croissance mondiale.
- le développement de l'offre exportable en se basant sur la promotion de la qualité, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la recherche/ développement.

- l'amélioration du financement des exportations à travers la dynamisation des fonds de garanties existants et la mise en place des instruments encourageant de nouvelles formes de partenariat notamment avec des entreprises européennes.
  - la dynamisation de la diplomatie économique.
  - l'accélération du partenariat Sud-Sud.
3. Détermination des impacts de l'ouverture

### 3.1. Effets à court terme liés à l'environnement international

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Europe intervient à un moment où les perspectives de l'économie mondiale se dégradent ainsi qu'en témoignent les baisses des demandes mondiale et européenne adressées au Maroc.



La hausse du taux de chômage en Europe, devrait conduire à une baisse de la consommation des ménages en 2002. Ce qui se matérialiserait par une baisse de la demande de biens de consommation ainsi que par un impact négatif sur l'activité touristique au Maroc.

De plus, l'arrimage à l'Europe comporte quelques risques pour le Maroc du fait des facteurs qui pèsent sur la croissance européenne. En particulier, la demande intérieure européenne pourrait être contrainte par :

- le freinage des salaires réels en raison de l'augmentation légère de l'inflation et de la flexibilité accrue du marché du travail.
- l'inflation importée que générerait la poursuite éventuelle de l'affaiblissement de l'euro face au dollar.
- une forte augmentation du taux d'épargne des ménages en raison de la dégradation des équilibres des systèmes de retraite par répartition.

Outre les impacts négatifs à court terme du démantèlement tarifaire sur les finances publiques et qui commencent à se faire sentir en 2002, il est primordial pour atténuer les chocs extérieurs sur l'économie nationale d'adopter une politique de partenariat équilibrée. En plus de la consolidation des relations économiques avec l'Europe, il convient de développer le partenariat Sud-Sud et de conclure des accords de libre échange avec d'autres moteurs de la croissance mondiale comme les Etats-Unis.

### 3.2. Effets structurels extérieurs pesant sur l'économie marocaine

A côté de ces effets conjoncturels, des effets structurels peuvent peser sur l'économie nationale.

Le premier est lié au risque d'un choc récessif en Europe en raison de la persistance d'importantes difficultés liées à l'absence de coordination budgétaire et surtout fiscale, à l'organisation de l'élargissement de l'Union Européenne et au retard pris dans la mise en œuvre de réformes structurelles (financement des retraites, marché du travail...).

Le deuxième aléa se rapporte au maintien de parités réelles faibles dans les pays émergents d'Asie, en dépit de la réappréciation rapide de leurs monnaies en 1999. Cette situation serait alors de nature à renforcer vers les pays asiatiques le transfert du capital productif en provenance des économies avancées et ce, au détriment du Maroc et des pays tiers-méditerranéens. Pour y remédier, le Maroc devra par des réformes structurelles améliorer le profil de sa spécialisation et assurer une réelle percée sur l'échelle des avantages compétitifs par le démarrage d'activités nouvelles.

Le troisième aléa est en relation avec le maintien des restrictions sur les produits agricoles à l'entrée sur le marché européen. La politique agricole commune, conjuguée à la concurrence entre les partenaires traditionnels et les autres clients de l'Union Européenne, se traduirait pour le Maroc par un développement moins soutenu des exportations par rapport aux importations.

Le quatrième aléa est lié aux tensions sur la demande de travail qualifié qu'induiraient les évolutions démographiques en Europe. Pour ce continent, le solde migratoire pourrait éventuellement jouer un rôle d'amortisseur. Son impact sur l'économie marocaine serait alors négatif. Ces migrations, qui concerneraient cette fois-ci des employés qualifiés, risquent de limiter la croissance potentielle du Maroc et de compromettre fortement la hausse de la productivité globale des facteurs.

Enfin, le dernier risque est lié à l'adhésion de la Chine à l'OMC. Cette évolution devrait modifier les conditions de la concurrence internationale dans le secteur du textile. Elle remettra en cause le processus de régionalisation des échanges autour des Etats-Unis et de l'Union Européenne. En l'occurrence, les producteurs des régions périphériques (Amérique latine, bassin méditerranéen et PECO) perdront davantage de parts de marché.

### 3.3. Impacts de l'euro

#### 3.3.1 Impacts de l'euro sur l'Europe

L'introduction de l'euro devrait améliorer l'efficacité économique de la zone euro en terme de croissance et de maîtrise de l'inflation en raison de la baisse des coûts de transaction, de la transparence des prix et de l'accroissement de la concurrence.

La mise en œuvre de l'euro devrait, également, permettre le renforcement de l'épargne, la relance de l'investissement et la dynamisation du secteur financier en unifiant les marchés financiers de l'Union Economique et Monétaire.

Toutefois, les critères de convergence dits de Maastricht renforcés par le Pacte de Stabilité et de Croissance adopté au sommet d'Amsterdam en juillet 1997, conjugués à la naissance de la Banque Centrale Européenne, limitent les marges de manœuvre budgétaire et monétaire et exposent ainsi les économies européennes aux chocs asymétriques.

### 3.3.2 Impacts de l'euro sur le Maroc

L'introduction de l'euro présentera pour le Maroc des opportunités à saisir mais aussi des contraintes à surmonter.

Le Maroc pourrait profiter pour ses exportations de l'accélération de la croissance communautaire attendue après l'introduction de l'euro. Il devrait bénéficier également de la baisse des prix attendue et de la baisse des coûts d'emprunt sur le marché financier européen ainsi que de la disparition du risque de change. L'économie nationale sera à l'avenir protégée des fluctuations de taux de change de ses concurrents européens et profitera d'une politique monétaire de l'Union Européenne qui sera déterminée par la situation économique de l'ensemble de l'Union.

L'introduction de l'euro fiduciaire devrait permettre la simplification des calculs et des opérations et accélérer les transferts des Marocains Résidents à l'Etranger. Parallèlement, les entreprises marocaines devront faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises de l'Union Monétaire qui verront leurs coûts de transaction et de financement réduits.

Le Maroc a écarté le risque du renchérissement du remboursement des dettes contractées en devises faibles (pesetas, liras) en anticipant la reconversion de la dette en investissements. Toutefois, dans le cas d'une dépréciation de l'euro, le coût en dirham du service de la dette libellée en dollars augmentera.

### 3.3.3 Enseignements pour la politique monétaire

L'introduction de l'euro aurait pu contribuer à l'intégration monétaire euro-méditerranéenne. Cependant, cette intégration ne peut se faire à court terme en l'absence d'un système monétaire régional dont la mise en place se heurte à plusieurs contraintes comme la convertibilité partielle des monnaies méditerranéennes, le fait qu'elles ne soient pas des monnaies internationales de paiement et qu'elles n'obéissent à aucun régime de change homogène.

Sur le plan politique, à côté de la volonté de créer une zone de libre échange et d'œuvrer à la stabilité économique et politique dans la région, la Déclaration de Barcelone comporte un volet financier qui prévoit une augmentation des flux de l'aide publique européenne aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Cette augmentation mérite d'être accompagnée par un développement des flux privés d'autant que les pays méditerranéens partenaires de l'Europe sont restés largement en dehors de la globalisation financière, avec à peine 2% des entrées des IDE dans les pays en développement pour l'année 2000 selon la CNUCED.

En raison du réaménagement du panier de cotation du dirham qui a renforcé le coefficient de pondération de l'euro en avril 2001, le dirham est implicitement ancré à l'euro. Cet ancrage implicite laisse aux autorités monétaires marocaines toute latitude d'ajustement du taux de change du dirham.

L'ancrage explicite à l'euro n'est pas souhaitable dans l'immédiat vu les contraintes en terme d'agrégats macro-économiques et le niveau de préparation de l'économie nationale (mise à niveau de l'économie, vulnérabilité à l'aléa climatique...). Le niveau encore élevé du déficit budgétaire structurel et l'ampleur des déficits sociaux ne militent pas non plus, du moins à moyen terme, pour l'ancrage explicite du dirham à l'euro. Les marges de manœuvre étroites sur le plan budgétaire ne permettront pas de résorber les effets des chocs extérieurs.

La latitude d'ajustement du taux de change du dirham restera en définitive très importante pour le Maroc afin de bénéficier de l'évolution de la demande étrangère et de faire face à d'éventuels chocs réels négatifs. L'expérience de l'année 1999 a révélé que la dépréciation de 15% de l'euro s'est traduite par la baisse importante des marges bénéficiaires des exportateurs marocains vers l'Europe et par le recul de 4,4% des transferts des RME.

En outre, il convient d'adapter notre politique de change régulièrement à l'évolution de notre environnement en accordant une attention privilégiée aux fluctuations des monnaies de nos concurrents.

Cependant, tout ajustement monétaire ne peut avoir d'impact sur la compétitivité à l'export sans une amélioration de la compétitivité structurelle de l'économie marocaine (accélération de la mise à niveau, développement d'un véritable climat entrepreneurial, dynamisation du partenariat euro-MED, ...) et une maîtrise de l'inflation par une politique rigoureuse de stabilisation macroéconomique.

#### 4. Conséquences structurelles du libre échange

##### 4.1. Sur la croissance économique

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne aurait pour conséquence un renforcement de la politique d'ajustement structurel du Maroc. Cette politique ne se limiterait pas aux aspects macro-économiques ou aux secteurs à l'exportation, mais concernerait l'ensemble des activités économiques y compris celles orientées vers le marché local.

La concurrence sur le marché intérieur stimulerait la compétitivité et obligerait les entreprises à s'aligner sur les normes internationales en matière de qualité. La baisse des prix des intrants importés, en relation avec le démantèlement tarifaire, améliorerait certainement à court terme la rentabilité des entreprises et développerait la consommation privée et l'investissement. Les effets sur la production risqueraient toutefois d'être atténués par des considérations liées à la reconversion de la main d'œuvre et à la concurrence vive des produits finis importés.

Le partenariat avec l'Union Européenne devrait, en principe, développer les investissements directs étrangers au Maroc, les acquisitions de technologie et le transfert de savoir-faire. Le Maroc devrait mettre à profit l'essor des nouvelles technologies de l'information pour la mise à niveau de son économie et pour le développement de son offre compétitive.

Sur le plan du bien-être et de la croissance, une étude de la Banque Mondiale en 1993 concernant le Maroc a montré que le surcroît de revenus serait de 1,5% du PIB dans le cas d'une zone de libre échange avec l'Europe et pourrait atteindre 2,5% dans le cadre d'une ouverture vers tous les pays. L'amélioration du revenu résulterait de la croissance des exportations d'un nombre réduit de secteurs (phosphates, agrumes, légumes...) alors que la plupart des autres activités se révéleraient durement touchées par la déprotection en particulier les céréales, la viande et l'agro-alimentaire de base.

Le chiffrage des impacts du libre échange ne peut toutefois être précis puisque les modèles d'équilibre général ne peuvent prendre en considération les mutations de l'appareil productif, les changements brutaux de comportement des acteurs économiques ou les externalités engendrées par l'évolution de l'environnement international.

L'effet sur la croissance serait positif à moyen terme à condition que l'entrée des capitaux étrangers dépasse un certain seuil et qu'il y ait une mise à niveau du tissu industriel. Il aurait été plus favorable si l'accord d'association n'avait pas comporté de restrictions sur les produits agricoles à destination de l'Union Européenne.

A court terme, il faudrait s'attendre à la disparition d'une partie importante du tissu économique d'autant que les entreprises industrielles faiblement orientées vers le marché extérieur (taux d'exportation de la production inférieur à 10%) représentent 64% des établissements en 1998 et plus de la moitié de la valeur ajoutée. Cette disparition aurait des conséquences sur l'emploi, rendant primordiale la levée des rigidités au niveau du marché du travail. La libéralisation des échanges et la croissance des exportations ne pourraient avoir d'effets positifs sur l'emploi que dans le cadre d'une flexibilité accrue du marché du travail qui réduirait les coûts supportés par les entreprises.

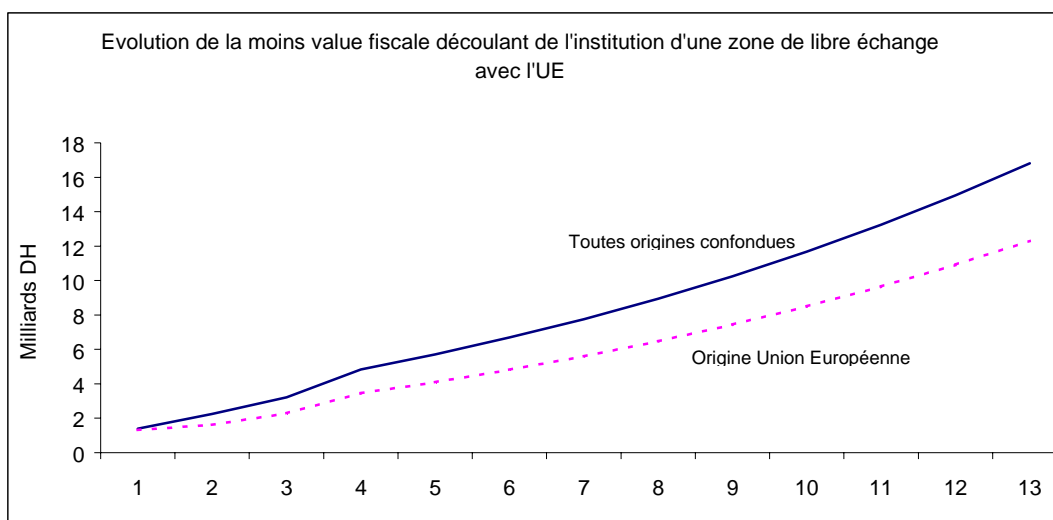
Le libre échange pourrait favoriser des activités à avantages compétitifs ou l'émergence de nouveaux secteurs porteurs, faisant appel à une main d'œuvre qualifiée. Cela suppose un comportement nouveau des acteurs allant dans le sens d'une meilleure réallocation des ressources. Cette réallocation devrait se faire par le marché, l'intervention de l'Etat n'étant requise que pour réduire les imperfections de ce dernier.

La mise à niveau des entreprises susceptibles de devenir compétitives ne saurait être suffisante. Le Maroc devrait s'atteler à réaliser l'essentiel de «l'offre compétitive» en investissant dans des secteurs nouveaux, ce qui rendrait nécessaire le développement de l'intelligence économique. Parmi les activités porteuses, il faut citer le matériel électrique, l'agroalimentaire et les services. Ce dernier secteur fera l'objet, pour les prochaines années, d'une nouvelle reconfiguration de la division internationale du travail.

Le financement de la mise à niveau ferait appel à des montants considérables dépassant largement les possibilités du marché financier interne au moment où l'aide internationale demeure faible. L'aide financière de l'Union Européenne pour la période 1995-1999 est de l'ordre de 4 écus par habitant pour les pays tiers méditerranéens contre 12,2 pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Ramenée au PIB, elle ne dépasse pas 0,4% pour les pays tiers méditerranéens (hors Israël) alors que celle reçue par le Portugal a atteint jusqu'à 4%.

## 4.2. Sur les finances publiques

La perte de recettes fiscales, consécutive au démantèlement douanier, est estimée pour la période 2000 à 2012 à 1,9% du PIB uniquement sur l'Europe et peut atteindre 2,6% dans le cas d'une ouverture vers le reste du monde. Cette baisse des recettes douanières prend en considération le manque à gagner sur la TVA, laquelle s'appliquera à une valeur des importations incluant des tarifs douaniers plus faibles.



En cas de la compensation par la taxe sur la valeur ajoutée, il faudrait que les rentrées au titre de la TVA progressent, par rapport à la tendance passée, à un rythme additionnel jusqu'à 2012 de 2,9% l'an si l'ouverture est limitée à l'Europe et de 3,7% l'an dans le cas où le démantèlement concernerait l'ensemble des partenaires commerciaux. Les conséquences de cette approche statique méritent néanmoins d'être atténuées par le fait que le libre échange, en stimulant les importations, renforcerait les recettes de TVA provenant de ces importations.

Notons que l'effet du démantèlement sur les finances publiques a été compensé en 2000 par la fiscalité pétrolière et céréalière et par un bon comportement de la TVA en 2001.

La structure stable des recettes fiscales durant les deux dernières décennies réduirait la marge de manœuvre des pouvoirs publics en matière de compensation du démantèlement douanier. Les ajustements de taux d'imposition étant difficilement envisageables, la compensation du démantèlement tarifaire ne pourrait se faire que par une croissance économique forte, accompagnée d'un élargissement de l'assiette imposable, d'une modernisation de l'administration des impôts et du renforcement des restrictions budgétaires.

Cette politique est seule susceptible d'accroître le solde primaire stabilisant à même de favoriser une diminution du taux d'endettement public. Celui-ci s'est établi à 0,8 point du PIB sur la décennie 90 alors qu'un solde primaire de 2% du PIB était suffisant pour atteindre le même objectif au cours de la décennie 80.

Le libre échange entraînerait une substitution partielle d'une taxation facile à recueillir (droits de douanes) par des impôts dont la perception est beaucoup plus difficile comme l'impôt général sur le revenu pour les contribuables autres que les salariés et l'impôt sur les sociétés. L'imposition des revenus est par ailleurs moins facile à gérer et suppose une relation directe entre l'Etat et le contribuable.

### 4.3. Sur l'équilibre extérieur

L'une des conséquences négatives du libre échange serait l'aggravation à court et moyen terme du déficit de la balance des paiements courants. L'ouverture du marché intérieur à la concurrence des produits européens se traduirait par une augmentation rapide des importations, lesquelles seraient stimulées au fur et à mesure du démantèlement tarifaire.

Le maintien des restrictions sur les produits agricoles, la banalisation des privilèges à l'accès au marché de l'Union Européenne et la concurrence acerbe qui en résulterait entre les partenaires traditionnels et les autres clients de l'Union Européenne se traduiraient pour le Maroc par un développement moins soutenu des exportations par rapport aux importations.

Les simulations effectuées dans le cas de la Tunisie ont montré que l'impact des accords d'association sur les exportations resterait faible même dans le cas d'un accroissement sensible des investissements directs étrangers. Ces investissements auraient tendance à viser davantage le marché intérieur plutôt que l'exportation.

### 5. Clés de succès du libre échange

Le libre échange peut favoriser une amélioration à court terme de la profitabilité des entreprises et, à moyen terme, de la croissance économique surtout en cas d'une levée des restrictions sur les produits agricoles à l'exportation.

Cependant, le projet de libre échange n'est pas soutenable à terme sans mesures compensatoires. Les éléments pouvant rendre positives les retombées de la création d'une zone de libre échange sont les suivants.

- L'adoption d'une politique macro-économique non récessive : si la stabilité du cadre macro-économique doit demeurer un objectif majeur, il convient d'attirer l'attention sur le risque récessionniste que peuvent comporter certaines mesures compensatoires comme le renforcement de la fiscalité indirecte ou la baisse des dépenses publiques d'investissement.
- La conduite de politiques économiques à court terme réactives, prenant en considération l'évolution de l'environnement économique national et international.
- La réforme du cadre de gouvernance : le rôle de l'Etat devrait être repensé en vue de contribuer efficacement au développement économique et social du pays dans le nouveau contexte du libre échange. Il faudra évoluer vers une administration d'élite, en rapport avec le nouveau rôle régulateur et accompagnateur de l'Etat, qui opère avec des procédures simples, un coût de fonctionnement moindre et avec des méthodes modernes intégrant l'anticipation et l'analyse économique.
- La mise en œuvre des lois adoptées, relatives à l'environnement économique et social et la poursuite de l'accélération des réformes structurelles de deuxième génération (législation du travail, modernisation de l'administration, de la justice et de l'enseignement, réforme de l'agriculture).
- L'élaboration d'une politique globale pour les petites et moyennes entreprises en les aidant à supporter les conséquences de l'ouverture économique à travers, par exemple, des mécanismes de financement plus adaptés à cette catégorie d'entreprises.
- La modernisation de l'administration fiscale pour améliorer le rendement de l'impôt, la suppression progressive des exonérations et la refonte de la fiscalité locale.

- L'institution de mesures incitatives en faveur du développement de l'épargne longue et particulièrement les retraites et les fonds de pensions. Le développement de l'épargne à long terme passerait par la dynamisation du secteur des assurances, la réforme de la Caisse de Dépôt et de Gestion, le rétablissement de la viabilité à long terme des systèmes de retraite et le développement en parallèle de nouveaux régimes en capitalisation.
- La mise en place, dans le cadre d'une approche décentralisée, d'une stratégie appropriée de promotion des investissements nationaux et étrangers axée sur la poursuite de la modernisation de l'environnement juridique, l'élimination des entraves à l'investissement, le renforcement de la diplomatie économique, la surveillance du marché des multinationales et une présence active dans les institutions étrangères.
- La diversification des échanges extérieurs en dehors de l'Union Européenne en ciblant les pays liés à l'Europe par des accords d'association et en concluant un accord de libre échange avec les Etats-Unis. Cela permettrait d'intégrer davantage le Maroc à l'économie mondiale tout en développant des complémentarités avec des pays tiers-méditerranéens ou des pays de l'Europe centrale et orientale. L'intensification des échanges de produits alimentaires avec ces derniers pourrait atténuer les impacts sur le Maroc des restrictions à l'entrée des produits agricoles de l'Union Européenne.